

3. Mobilité

Nous encourageons la mobilité des jeunes à l'intérieur de l'espace francophone par des programmes d'échanges culturels, scolaires et universitaires, de stagiaires et de professionnels. Cette mobilité permettra aux jeunes de l'espace francophone de mieux connaître la diversité et la richesse, d'être davantage informés des opportunités qu'offre la Francophonie et donc de mieux y participer.

Nous décidons la création d'un programme de soutien à la mobilité des jeunes francophones, sous les auspices de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et auquel la CONFEJES sera associée. Ce programme de mobilité valorisera et renforcera les programmes existants dans ce domaine. Sans se superposer aux actions en cours, il permettra d'élargir l'offre francophone en matière de mobilité des jeunes.

4. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Nous encourageons l'accès des jeunes aux nouvelles technologies, sans lesquelles ils ne pourraient faire face aux défis du prochain millénaire. Nous devons faciliter la maîtrise de ces technologies, l'échange d'expertise et leur utilisation dans le plus grand nombre d'applications possibles, au niveau scolaire, mais aussi comme outil de concertation, instrument de travail, d'échanges et de coopération.

A cette fin, nous nous efforcerons de mieux promouvoir le Fonds des Inforoutes auprès des jeunes francophones et, par conséquent, de le leur rendre plus accessible. Nous consacrerons une partie du Fonds des Inforoutes aux initiatives et aux projets présentés par et pour des jeunes.

III – RENOVER LES INSTRUMENTS ET LES METHODES

Nous invitons les instances et les opérateurs de la Francophonie à s'engager résolument dans un processus nécessaire de rénovation de leur mode de fonctionnement, qui donne toute son efficacité au cadre institutionnel approuvé à Hanoï.

Nous saluons ainsi la démarche modernisatrice engagée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, qui constitue la première étape de ce processus.

Nous demandons aux instances et aux opérateurs de la Francophonie de coordonner leurs actions et de rationaliser leurs méthodes de travail en les fondant sur la hiérarchisation de leurs objectifs, la recherche de partenariats, le choix de modes adaptés de coopération et le recours généralisé à l'évaluation des programmes.

1. Hiérarchisation des objectifs

La Francophonie doit concentrer son action sur des secteurs prioritaires, en leur affectant les moyens financiers et humains adéquats provenant de l'ensemble des opérateurs francophones, ainsi que les concours externes qui pourraient être fournis. Ces secteurs sont ceux où la Francophonie dispose d'un avantage comparatif déterminant par rapport aux autres systèmes de coopération et peut mettre en œuvre des programmes atteignant une masse critique suffisante.

A cet égard, nous demandons qu'il soit systématiquement tenu compte des programmes de coopération bi- et multilatérale existants dans l'élaboration des actions envisagées.